

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Entre les soussignés :

Ci-après :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

_____ d'une part,

Et

Ci-après :

L'Ecole Internationale du Rire

1 rue de la Coste, 34110 Frontignan, d'autre part.

Etant préalablement exposé que :

L'auteur a réalisé des photographies dans le cadre d'un concours de photographies ouvert au grand public organisé par l'Ecole Internationale du Rire.

Il en a ensuite été arrêté et convenu ce qui suit :

L'auteur cède au cessionnaire les droits de propriété littéraire et artistique afférents aux photographies décrites ci-dessus, en vue de leur exploitation dans tous supports de communication interne ou externe de l'Ecole Internationale du Rire ainsi qu'à tous ses établissements et filiales, dans les conditions ci-après définies :

Territoire :

La présente cession est consentie pour la France ainsi que pour l'étranger.

Durée :

La présente cession est consentie pour tout le temps que durera la propriété littéraire et artistique de l'auteur*, d'après la législation française, y compris, le cas échéant, les prolongations légales qui pourraient être apportées à cette durée.

**NB : soit une durée de 70 ans après le décès de l'auteur. Etendue des droits cédés :*

Les droits présentement cédés concernent les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation.

Ces droits comprennent :

- pour le droit de reproduction : le droit de reproduire, dupliquer et adapter pour les besoins de l'exploitation les photographies, sur tous supports : papiers, presse, vidéo, ou numérique (et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, internet, intranet).

- pour le droit de représentation : le droit de communiquer les photographies au public par tous procédés, et notamment par affichage (panneaux), vidéo, mais aussi par le biais de supports numériques (et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, internet, intranet).

Destination des droits cédés :

La présente cession est consentie dans le cadre de la réalisation de tous supports de communication interne et externe à l'Ecole Internationale du Rire ainsi qu'à tous ses établissements et filiales. Toutefois, cette cession exclut toute exploitation des photographies à des fins commerciales.

Les photographies sont protégées par la loi du 11 mars 1957 sur les Droits des Auteurs et par le Code de Propriété Intellectuelle du 1er Juillet 1992.

Déclarations et obligations :

(Cette cession est consentie à titre exclusif.)

L'auteur se déclare être le seul et unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique et garantit au cessionnaire la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.

De son côté, le cessionnaire s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral. Conformément aux exigences de l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, le cessionnaire s'engage notamment à mentionner sur chaque reproduction ou représentation des photographies le nom de l'auteur de chaque clichés.

En revanche, le cessionnaire se réserve le droit d'adapter les photographies aux besoins de l'exploitation consentie (recadrage, numérisation).

Les photographies doivent répondre aux règlements et conditions de participation.

Le présent contrat doit être daté, signé et retourné à l'adresse suivante :

 Ecole Internationale du Rire
1 Rue de la Coste
34110 FRONTIGNAN
Concours Photographies

Ou

@ contact@ecolederire.org

Fait à _____

Le _____

En deux exemplaires originaux.

L'auteur

Le cessionnaire

L'ECOLE INTERNATIONALE DU RIRE

1, rue de la Coste 34110 Frontignan

ASSOCIATION LOI 1901 - N° SIRET: 901 241 376 00013 - CODE APE: 974 E

Tél : 06 25 706 936 - mail : co@ecolederire.com